



CULTURE

**INSPECTEURS ET CONSEILLERS DE LA CRÉATION, DES ENSEIGNEMENTS
ARTISTIQUES ET DE L'ACTION CULTURELLE (ICCEAAC)**

ELECTION PROFESSIONNELLE À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

LISTE CFDT-CULTURE ÉLARGIE À DES COLLÈGUES NON-SYNDIQUÉS

INSPECTEURS ET CONSEILLERS, RESTONS MOBILISÉS !

SCRUTIN DU 4 DÉCEMBRE 2014

DEPUIS 2007, VOS REPRÉSENTANTS CFDT-CULTURE À LA CAP DES ICCEAAC FONT VIVRE LE PLURALISME SYNDICAL ET LE TRAVAIL D'ÉQUIPE POUR RENFORCER, FAIRE RECONNAÎTRE, ET FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES INSPECTEURS CONSEILLERS !

En 2007, pour sa première participation aux élections des représentants des personnels ICCEAAC à la CAP en tant que liste à part entière, la liste CFDT-Culture, élargie à des collègues non-syndiqués, en présence d'une liste intersyndicale, obtenait près de 40% des voix et un tiers des sièges.

En 2011, sa dynamique fut renforcée avec près de 50% des voix et la moitié des sièges.

Dès 2007, nous nous sommes engagés auprès de vous autour de revendications prioritaires :

❶ **Améliorer le statut et les carrières des ICCEAAC** : pour mettre fin à la situation de blocage de progression de carrière en fusionnant la seconde et la première classe. Ce fut notre première revendication et, avec persévérance, nous avons accompagné le nouveau décret relatif au corps des ICCEAAC qui devrait paraître au premier semestre 2015 !

❷ **Réformer le régime indemnitaire** et rendre plus transparents les principes d'attribution : il est de loin beaucoup moins favorable que celui des autres corps de catégorie A+. Après la réforme du décret des ICCEAAC, nous avons régulièrement défendu et rappelé l'importance de ce dossier : la vague de

mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire à l'été 2015 inclura notre corps.

❸ **Mettre en place une véritable gestion prévisionnelle des emplois** et des compétences avec la création de postes nécessaires et l'ouverture de concours pour permettre à l'ensemble des collègues concernés d'être intégrés dans le corps des ICCEAAC : nous avons régulièrement appuyé la demande d'ouverture de concours avec deux perspectives : l'ouverture d'un concours interne et externe en début d'année 2015 ainsi qu'un concours réservé dans le cadre de la Loi Sauvadet d'ici la fin de l'année 2015.

❹ **Obtenir des moyens réels de fonctionnement**, agir pour l'amélioration des conditions de travail.

❺ **Défendre l'expertise du Ministère** de la Culture dans une réforme territoriale qui ne saurait sacrifier ce pour quoi et ceux pour qui nous faisons ce métier.

**NOUS SOUHAITONS POURSUIVRE CE
TRAVAIL ENGAGÉ AVEC
PERSÉVÉRANCE ET DÉTERMINATION !**





2011-2014, BILAN DE MANDAT DE VOS REPRÉSENTANTS CFDT-CULTURE À LA CAP DES ICCEAAC : 100% DE PRÉSENCE POUR UN SUIVI RIGOUREUX DU DIALOGUE SOCIAL !

- Assiduité,
- Préparation régulière des séances,
- Consultation systématique des dossiers des collègues concernés en amont,
- Compte-rendu régulier de l'activité de la CAP,
- Travail en dynamique intersyndicale,

Nous avons défendu les intérêts de tous les collègues sans discrimination, ni clientélisme, ni démagogie.

Nous avons veillé à la régularité de toutes les opérations de gestion qui vous concernent et nous sommes intervenus au besoin.

Nous nous sommes également battus pour le respect de l'égalité de traitement entre toutes et tous.

Durant notre mandat de 2011 à 2014, nous avons donné un avis pour :

- 28 titularisations ;
- 26 demandes de mutation ;
- les promotions de grade ou de corps : 7 collègues promus en qualité d'inspecteur général et 34 promus en qualité d'ICCEAAC 1^{ère} classe ;
- mais aussi les demandes d'intégration, les détachements, les recours relatifs aux entretiens professionnels...

UNE NOUVELLE CAP DE COURTE DURÉE !

Avec la parution du nouveau décret relatif au corps des ICCEAAC (que nous espérons au début de l'année 2015), l'administration aura un an pour procéder au renouvellement de la CAP avec la nouvelle configuration (représentants de la classe normale et

de la hors classe).

Le renouvellement de la CAP en décembre 2014 aura donc une portée limitée puisque les élus ne devraient pas siéger plus d'une année !

2015, QUELS ENJEUX POUR LES ICCEAAC ?

Il s'agira de :

- veiller à la mise en œuvre du nouveau décret et au reclassement des collègues après une CAP de promotion en février 2015 ;
- participer à l'élaboration du nouvel arrêté de la Commission d'Evaluation Technique dans la perspective de son renouvellement en mars 2015 ;
- participer au dialogue social pour l'application du Régime Indemnitaire Fonction Sujétions Expertise Engagement professionnel (RIFSEEP) aux ICCEAAC ;
- s'engager pour défendre une formation initiale et continue de qualité pour les futurs lauréats du concours et les ICCEAAC déjà en poste ;
- défendre plus que jamais la présence des ICCEAAC dans chaque secteur et faciliter les souhaits de mobilité ;
- constituer une force de réaction et de proposition dans la réforme territoriale.

Nous nous engageons :

- à redonner sens aux notions d'équité, de solidarité, de dignité et de justice sociale ;
- à mettre l'humain au cœur des préoccupations et des discussions ;
- à faire vivre le dialogue social et à soutenir la dynamique intersyndicale au service des ICCEAAC ;
- à continuer une démarche syndicale transparente ;
- à vous rendre compte comme nous l'avons toujours fait !

**NOUS VOUS REMERCIONS
POUR VOTRE CONFIANCE !
AVANT LE 4 DÉCEMBRE 2014, VOTEZ !**

Les candidats :

Pierre BLANC, Éric BULTEL, Pascale CASSAGNAU, Christian GARCELON, Jean-Marc LAURET, Isabelle LAZZARINI, Frédéric MOREAU, Annabel POINCHEVAL, Christophe POMEZ, Catherine REFLE, Jean-Pierre TRONCHE, Isabelle VIERGET-RIAS